

Distribution de comprimés d'iode stable dans le cadre du nouveau plan national de prévention du risque nucléaire

Le 6 mars débutera la nouvelle campagne fédérale d'information sur le risque nucléaire.

Les pharmaciens y joueront un double rôle :

- Délivrance de comprimés d'iode aux personnes venant vous en demander,
- Information via des réponse aux patients sur la prise de comprimés d'iode

Les commandes se réalisent via votre grossiste.

- Si votre pharmacie est située dans une zone de planification d'urgence de 20 km autour des sites nucléaires de Doel, Tihange, Chooz, Borssele et Mol-Dessel ou de 10 km autour de l'Institut National des Radioéléments (IRE) à Fleurus, **rien ne change** et les comprimés d'iode reçus en 2011 restent valables et peuvent encore être distribués.

**Vous pouvez commander par paquet de 480 boîtes via le code suivant : CNK 2733780
IODURE DE POTASSIUM COMP 480X10X65MG 2011**

- Pour toutes les autres pharmacies, un nouveau plan national d'urgence nucléaire élargit désormais la zone de pré-distribution d'iode stable jusqu'à 100 km autour des sites nucléaires. Ces pharmacies pourront donc aussi distribuer des comprimés d'iode stable aux groupes cibles (*). Mais seulement à partir du 6 mars, quand la campagne d'information vers le public sera lancée !

**Vous pourrez commander deux paquets de 240 boîtes via le code suivant: CNK 3641248
IODURE DE POTASSIUM COMP 240X10X65MG 2018**

Toutes les délivrances de boîtes de comprimés d'iode stable devront être enregistrées au nom et NISS du patient :

- Dans une zone dans les 20 km/10 km autour des sites nucléaires : via le CNK 2733772
- À plus de 20 km des sites nucléaires : via le CNK 3641222

Cette mission sera rémunérée par un forfait unique de 145,20 euros TVAC que vous percevrez automatiquement par le biais de votre office de tarification.

(*) Les groupes cibles :

- 1. Les enfants de moins de 18 ans**, et surtout les plus jeunes d'entre eux. Cette catégorie est la plus susceptible de développer un cancer de la thyroïde après exposition à l'iode radioactif ;
- 2. Les femmes enceintes et les femmes allaitantes**. La sensibilité accrue à l'iode radioactif existe bien avant la naissance de l'enfant ;
- 3. Les jeunes adultes entre 18 ans et 40 ans.**